

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 juillet 2012

L'an deux mil douze le trois juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2012

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle (arrivée à 19h50), BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, CART Claude, PHILIPPE Jacques, BOURQUI Roger, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, PAILLET Hervé, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame GHIGLIONE Patricia à Madame DESPRES Muriel, Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine, et Messieurs DEVILLE François, PERROUD Frédéric, ROUAULT Raphaël et GASPARINI Gil-Laurent.

Monsieur BOURQUI Roger a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- ENTEND Le Maire apporter plusieurs informations : il dresse le compte rendu de la soirée au Domaine de Ripaille relative à la célébration du label UNESCO Géopark Chablais et à l'approbation du SCoT (Schéma de cohérence Territoriale du Chablais), il indique qu'il s'est rendu à Nantes invité à présenter le SCoT du Chablais à la rencontre nationale des SCoT. Lors de cette rencontre, la ministre en charge de l'Egalité des Territoires, Cécile DUFLOT, a rappelé les nécessités de mixité sociale, de densification de l'habitat, de création de logements sociaux, dont le quota minimum passera de 20 à 25% avec révision du seuil à la baisse fixé aujourd'hui à 3500 H. (Loi SRU). Au niveau des manifestations locales, il rappelle la soirée Mick et ses boys, au profit des non et malvoyants, dont le bénéfice a été reversé à deux associations, l'une spécialisée dans le dressage des chiens d'aveugles et l'autre prenant en charge la sensibilisation des populations à ce problème. Par ailleurs, la journée de l'archéologie aux châteaux des Allinges, animée par Monsieur l'Archéologue du Conseil Général a réuni plus de 100 personnes. Le Maire indique que les études pour la construction de l'Espace Jeunes à la chavanne est en cours, avec au préalable la réalisation d'un relevé topographique. Il invite l'ensemble des élus à participer à la présentation du rapport d'activité de l'année 2011 de la Communauté de Communes des Collines du Léman (3CL) le lundi 9 juillet. Il présente enfin les remerciements de la SSA (Société Sportive d'Allinges) pour l'aide apportée à l'organisation du tournoi de foot, adresse l'invitation du Tennis Club d'Allinges pour le 8 juillet (remise des récompenses du tournoi), et invite les élus et les agents de la Collectivité à la remise de la médaille, pour 30 années de service, à Michel FAVRE-VICTOIRE.

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin à l'unanimité.
- EST INFORMÉ de l'avancée des procédures concernant l'aire de grand passage à Mésinges. L'examen du dossier et tests *in situ* par différents experts, conclut qu'il serait possible d'ouvrir l'aire d'accueil, en préservant la petite partie qui demeure problématique en terme de portance et de capacité à absorber l'eau. Ce constat permet à titre expérimental d'accueillir des missions durant l'été, normalement au nombre de 3. Le Maire donne copie d'une note sur le fonctionnement d'une aire d'accueil et invite chaque conseiller à prendre connaissance des modalités d'accueil des missions afin de communiquer de manière plus efficace et précise avec la population en quête de renseignements.
- EST INFORMÉ de la Co organisation avec l'Office du Tourisme de Thonon d'une randonnée sur le circuit de l'eau. Le Maire rappelle la remarque de Mme FAVRE-VICTOIRE, qui propose que les départs s'opèrent depuis Ripaille, pour faciliter le stationnement et non depuis l'Office du Tourisme au Centreville de Thonon.
- PREND CONNAISSANCE de l'exposé de Mme Brigitte SPECIA qui présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Mme SPECIA rappelle que la qualité de l'eau proposée par le SIEM est très bonne, puisque sur plus de 110 analyses bactériologiques, seules 4 ont été négatives. Elle rappelle que du fait des faibles pluies tombées en 2011, les sources d'eau des Moises n'ont représenté que la 2^{ème} ressource d'approvisionnement en eau derrière le pompage de Draillant. Elle indique à titre de comparaison que le syndicat exploite 390 km de canalisations contre seulement 200 km pour la ville de Thonon. Le rendement du réseau du SIEM est de 77,35%, résultat excellent commente le Maire pour un Réseau de type rural. Pour 2012, le prix du mètre cube passe de 1,29€ à 1,37€ HT. Les raisons de cette hausse sont principalement consécutives à la réalisation de la nouvelle unité de traitement de l'eau, qui permettra de proposer une eau d'une qualité encore meilleure, mettant en œuvre des systèmes d'ultra filtration performants. Le Maire félicite Mme SPECIA pour la qualité et la clarté de sa présentation, son investissement dans cette mission et le travail qu'elle produit pour présenter chaque année un rapport détaillé. M. PILLOT s'interroge sur la hausse du prix de l'eau et de son effet sur le budget du SIEM. Mme SPECIA indique que les effets des revalorisations de tarifs sont limités car les habitants sont de plus en plus sensibles aux économies d'eau. Le Maire indique que les habitants sont attentifs au gaspillage, mais la population étant en croissance, la consommation finale augmente mécaniquement. M. BERGERON souhaite savoir si des prévisions et des mesures ont été faites pour connaître le niveau de pluie sur l'année 2012. Mme SPECIA répond qu'elle ne dispose pas d'éléments suffisants. Le Maire rappelle le financement de la nouvelle usine de traitement de l'eau, qui sera d'un montant global proche de 7 millions d'euros, dont une partie sera financée par des subventions du SMDEA, un crédit-bail, emprunt et autofinancement.
- AUTORISE à l'unanimité le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune, dans le cadre de l'article L 2122-22 16° du Code Général des Collectivités Territoriales, au sujet du recours contentieux présenté par ANDRIEU et Consorts contre la délibération du 2 novembre 2011 attribuant à Léman Habitat la réalisation de 11 logements aidés sur les parcelles C454 et 455 aux Bougeries. Le Conseil Municipal choisit également de confier à Maître Sandrine Fiat la défense des intérêts de la commune dans ce dossier. Madame BON est étonnée de voir que les requérants réclament la somme de 5 000€ de dédommagements. Le Maire précise que cette démarche est commune. D'ailleurs, la commune demandera à son tour à être dédommagée pour l'ensemble des frais engagés, notamment par le fait de fournir 44 dossiers individuels au Tribunal Administratif.
- APPROUVE à l'unanimité le projet de bail à construction, après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine et relu le document. Ce bail sera cosigné avec Léman Habitat preneur et la Commune bailleur pour une durée de 55 ans, et la perception d'un loyer unique de 120 000€.

- ENTEND Le Maire exposer la procédure engagée pour rénover deux courts de tennis en terre battue, projet inscrit au débat d'orientation budgétaire pour une somme de 45 000€. M. JORDAN rappelle que la somme annoncée était de 40 000€. Le Maire indique qu'une négociation de prix avec l'ensemble des candidats est nécessaire pour obtenir un prix compris dans cette tranche budgétaire, en se rapprochant le plus possible des 40 000€. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager une négociation avec les entreprises les mieux placées. En vertu de l'article L. 2122-22, 4°, le Maire est également autorisé à signer les documents contractuels et comptables relatifs à cette affaire. Approuvé à l'unanimité.
- ENTEND M. Claude CART présenter les objectifs du groupement de commandes sur l'hydrocurage des fossés et nettoyage de grilles d'évacuation des eaux pluviales. Cette démarche de la Communauté de Communes permet d'assurer l'entretien de plus de 500 grilles et plusieurs centaines de mètres linéaires de réseaux en réalisant des économies d'échelle, impossible au niveau communal. Mme SPECIA s'interroge sur l'intervention de cette entreprise dans les lotissements privés. Monsieur le Maire considère qu'il faudra négocier avec l'entreprise retenue pour que celle-ci intervienne au prix proposé à la commune dans les lotissements privés. M. PILLOT s'interroge sur le tarif des interventions antérieures. M. CART indique qu'il ne possède que les prix de 2004, qui sont trop anciens pour être réellement indicatifs. Le conseil adhère au groupement de commande à l'unanimité.
- ENTEND M. Claude CART présenter les deux projets concernant d'une part le cheminement piétonnier avenue de Thonon, depuis le carrefour des feux de Noyer jusqu'à l'avenue de Lonnaz, et d'autre part avenue de Lonnaz, sur le tronçon restant à aménager jusqu'à l'école. M. PILLOT s'interroge sur l'efficacité du projet au vu du cahier des charges. M. CART indique qu'il s'agit de redonner une forme correcte et sécurisée au cheminement aujourd'hui en place, sans possibilité d'élargir ce passage. Les élus estiment que cet aménagement est nécessaire car aujourd'hui les personnes nombreuses sont contraintes de marcher sur la route et non sur le bas-côté impraticable. Trois devis ont été présentés pour chaque projet. L'entreprise EMC est retenue pour les deux projets pour des montants de 9 096,21€ HT pour l'avenue de Lonnaz et de 13 347,30€ HT pour l'avenue de Thonon. Monsieur BERGERON intervient pour expliciter la différence de prix constatée sur les rondins de bois pour l'Avenue de Lonnaz en réponse aux interrogations de M. PILLOT. Selon M. BERGERON, les modalités de traitement du bois agissent directement sur la résistance et la pérennité de ces éléments et équipements.
- ENTEND M. le Maire présenter le compte rendu du Conseil d'Ecole. Il commence par le constat du refus d'ouvrir une nouvelle classe par l'Education Nationale. Il confirme dès la rentrée l'ouverture d'une Classe Locale d'Inclusion Scolaire, qui accueillera 12 enfants en difficulté. Mme CHABOUD indique que ces enfants seront également intégrés dans les classes de leur niveau le plus souvent possible, pour favoriser leur insertion dans le processus scolaire classique. Concernant les effectifs, Le Maire indique que ceux-ci augmentent. Il estime que cela est surtout conjoncturel, puisque l'ensemble des terrains importants par leur surface constructible sont aujourd'hui consommés pour la plupart. Il présente les chiffres à sa disposition soit : en maternelle 32 élèves par classe et 26,7 en primaire. La moyenne de l'ensemble de l'école s'élève à 28,3 élèves par classe. Il précise que ces effectifs peuvent justifier une ouverture de classe, même si, les critères retenus par l'éducation nationale sont plus sévères. Le Maire et la directrice du groupe scolaire ont décidé d'intervenir auprès de l'inspectrice d'académie. Le Maire et Mme CHABOUD présentent l'appel à mobilisation et la pétition mise à la disposition des habitants, en mairie pour soutenir la demande d'ouverture d'une 16^{ème} classe. Une mobilisation aura lieu le jeudi 5 juillet 2012 à 8h15 devant l'école. M. DUPUIS s'interroge sur l'emplacement éventuel de cette 16^{ème} classe. Le Maire se charge de faire suivre cette action auprès des instances académiques Le Maire indique que celle-ci serait installée dans le bâtiment préfabriqué. Au sujet de l'extension de l'école, Le Maire présente les trois orientations proposées par le

- CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement). Il précise qu'une présentation plus approfondie aura lieu au Conseil au mois de septembre.
- DECOUVRE la carte de randonnée Chablais créée par la 3CL en collaboration avec la CCBC et le Syndicat du Haut Chablais. Ce document graphique, élément du Géopark Chablais recense 26 itinéraires de randonnées familiales, dont 7 sur les Collines du Léman. Ce guide est en vente 5€ dans les offices du tourisme, à la 3CL et à la mairie d'Allinges.
 - ENTEND M. CART indiquer que dans le cadre de la restructuration du secteur routier Chef-Lieu/Rond-Point de Mésinges, une étude est en cours par le SYANE pour la conception de l'ensemble des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie) avec une anticipation également pour l'installation de la fibre optique. Par ailleurs, Le Maire ajoute qu'il souhaite s'orienter vers une Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du petit rond-point à Châteauvieux, du fait du blocage et des non réponses de la propriétaire qui refuse de céder à l'amiable la surface parcellaire indispensable à la restructuration de l'Avenue des Châteaux.
 - ENTEND Mme DUMAS présenter le résultat financier de la soirée Mick ainsi que le programme des manifestations de l'été, Mme CHABOUD évoque la venue des élèves de l'école des beaux-arts d'Irkoustk et l'organisation d'une exposition des élèves du 13 au 21 Juillet suivie d'une vente aux enchères au profit de l'école d'Allinges. La Compagnie du Graal se produit le 16 juillet sur les Châteaux pour présenter le spectacle Son et Lumière HYPERION.
 - ENTEND M. PILLOT qui s'interroge sur le devenir du Cercle Bétemps. Le Maire indique que le toit n'est pas en très bon état et le coût de cette réparation est relativement important, soit de l'ordre de 20 000€. Il souhaite donc que cette période soit l'occasion de réfléchir sur le devenir du bâtiment en termes d'activités. M. PILLOT souhaite savoir si des personnes se sont manifestées pour reprendre cette structure. Le Maire indique que trois personnes ont actuellement manifesté ce souhait. M. BERGERON considère qu'il faut également s'interroger sur la possibilité d'un agrandissement en hauteur, de manière à avoir un étage de plus. M. le Maire s'interroge sur la faisabilité de cette hypothèse dans le cadre du respect de l'application du Testament Bétemps.
 - AUTORISE Le Maire à organiser l'installation de bacs de tri sélectifs à côté de la salle communale pour accueillir les déchets générés par les soirées récréatives.
 - ENTEND Le Maire et M. BOURQUI au sujet de l'installation de l'Association Team Allinges Publier à l'école de Mâcheron. Cette évolution permet de libérer un espace supplémentaire au profit de la MJC installée à la salle communale. M.PILLOT, Président fait part de son accord pour ce changement.
 - ENTEND Mme SPECIA s'interroger sur le devenir de l'Antenne de Droit et de Justice, évoquant le problème budgétaire de cette institution. Elle souhaite savoir si le SIAC pourrait intervenir, de par sa forme d'autorité morale. M. PAILLET rappelle qu'il s'agit d'une mission d'intérêt général que celle-ci a également une obligation d'accueillir les habitants de communes extérieures au dispositif. Partant de ce constat, chaque commune devrait financer cette structure à l'image d'autres Associations telles que la Mission Locale du Chablais.
 - EST INFORMÉ par M. PHILIPPE que la tournée pour le concours des maisons fleuries aura lieu le 21 Juillet à 8 h en mairie.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance la séance est levée à 22h.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION